



Quand les syndicats s'assoient sur la loi et que la direction regarde ailleurs.

A la CGT, nous considérons que la loi est la même pour tout le monde, qu'elle doit s'appliquer à tout le monde : bref la loi n'est pas là juste quand elle est arrangeante. Elle n'est pas à géométrie variable.

C'est ce principe que nous appliquons lorsque nous négocions des accords, que nous accompagnons des salarié-e-s en difficulté, que nous siégeons dans les instances ou que nous participons à des élections.

C'est ce principe que nous avons appliqué en demandant que les managers de proximité ou les HRBP ne soient pas électeurs. C'est ce principe que nous appliquerons aussi sur l'application de la parité dans les listes électorales.

Respecter la loi sur la parité dans les listes électorales est exigeant car cela demande d'avoir une liste d'élu-e-s en ligne avec la représentation des salarié-e-s, que ce soit par collègue, mais aussi par genre.

Or la plupart des organisations syndicales n'ont pas appliqué la loi en matière de parité. C'était déjà le cas lors des dernières élections professionnelles de 2018 et nous avons informé ces organisations syndicales qu'elles n'étaient pas dans les clous, en espérant que ce n'était que par manque d'informations et que le respect de la parité serait pris en compte lors des élections suivantes. Or, ce n'est pas le cas.

Nous pourrions nous contenter de leur refaire la même remarque en espérant qu'ils finissent par être convaincu. Mais nous doutons que cela ait un effet. Nous avons donc décidé de faire appliquer la loi sans attendre plutôt que de faire une nouvelle demande qui ne sera pas reçue, comme la précédente.

Cette action peut paraître futile et mesquine, mais en y regardant bien, les implications sont beaucoup plus importantes qu'on ne le croit :

- **Comment peut-on se poser en garant du droit des salarié-e-s, si on ne respecte pas le droit soi-même ?** Qu'est-ce que cela montre de son intégrité ?
- **Comment se poser en défenseur de l'égalité professionnelle** si au moment de se l'appliquer, on s'assoit dessus ?
- Dans le cas des dernières élections, **le non-respect de la parité crée un avantage certain pour des organisations syndicales qui gonflent leur poids** en proposant des listes ne respectant pas la parité. Cela leur permet d'avoir plus de candidats et potentiellement plus d'élus, et donc une meilleure représentativité, sans avoir une représentation équilibrée des salarié-e-s. Même en cas d'annulation de l'élection de certains élus, cette représentativité est acquise.

C'est pourquoi nous allons demander à un juge de trancher sur le respect de la parité lors des dernières élections.

Consultez notre site :

<https://stmicrogrenoble.reference-syndicale.fr/>

Contactez vos élus CGT ST Grenoble :

cgtstmgnb@gmail.com

Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, rejoignez le syndicat CGT STMicroelectronics Grenoble.